

**MODULE 3 : EDUCATION POUR
LA PAIX ET A LA CITOYENNETE**

INTRODUCTION DU MODULE 3

L'école est le lieu par excellence de l'épanouissement des enfants. Son rôle est de cultiver les valeurs sociales et humaines chez l'enfant. Lui permettant de devenir un « *citoyen responsable, créatif, producteur, ayant le sens des valeurs universelles et doté de compétences nécessaires pour soutenir le développement économique et social du pays* » conformément aux finalités assignées au système éducatif par la loi d'orientation de l'éducation de juillet 2007.

La réalisation de cette ambition a consisté à la mise en œuvre de politiques/stratégies ayant permis l'accroissement des effectifs et des infrastructures scolaires. Ainsi, le taux brut de scolarisation au primaire par exemple est passé de 42,7 en 2001 à 83,7% en 2015. C'est dire que l'objectif de la massification a été presque atteint contrairement au taux d'achèvement qui a certes évolué mais reste insuffisant (58,4 % en 2015).

Cette faiblesse de ce dernier indicateur démontre si besoin en était encore la nécessité de mettre un accent particulier sur la qualité des enseignements/apprentissages. Cela suppose un environnement éducatif sécurisé, solidaire, tolérant, accueillant et stimulant.

De nos jours, force est de constater que ces éléments ne sont pas toujours présents dans nos écoles. On y rencontre des actes de violence de toutes sortes, des actes d'incivisme notoires, l'absence ou l'insuffisance de comportements citoyens, le manque de compétence des acteurs dans la gestion des conflits, la récurrence des actes coupables ; etc.

Aussi-était-il impérieux de concevoir un module pouvant contribuer à la gestion, la prévention, l'éradication ou du moins à la régression de ces maux dans les EQAmE.

D'où l'intérêt du présent module spécifique intitulé « **Education pour la paix et la citoyenneté** » qui vient renforcer ceux déjà existants.

Il permettra de raffermir les capacités morales, physiques, intellectuelles et psychologiques de l'élève à travers quatre (04) unités d'apprentissages qui sont :

- unité 1 : Prévention et gestion des violences en milieu scolaire ;
- unité 2 : Prévention et gestion des conflits en milieu scolaire ;
- unité 3 : Education à la citoyenneté ;
- unité 4 : Education pour la paix.

Le présent recueil est un instrument pratique visant à donner des compétences de base aux élèves, aux éducateurs/trices, aux encadreurs pédagogiques et aux communautés organisées autour de l'école. Il propose des stratégies innovantes rendant plus pratiques ces interventions en vue de leur appropriation véritable par les bénéficiaires.

UNITE I : PREVENTION ET GESTION DES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

Objectif général

Développer les compétences des enseignants à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire.

Objectifs spécifiques

- Clarifier les concepts clé relatifs à la violence.
- Déterminer les formes de violence en milieu scolaire, leurs causes et leurs conséquences.
- Proposer des stratégies de lutte contre les violences en milieu scolaire.

Plan de formation

Introduction

- Elucidation conceptuelle
- Typologie des violences en milieu scolaire
- Causes et conséquences des violences en milieu scolaire
- Stratégies de lutte contre les violences en milieu scolaire

Conclusion

Pré-test

1. Qu'est-ce que la violence ?
2. Quels sont les types de violence rencontrés ?
3. Dégagez les causes et conséquences des violences en milieu scolaire.
4. Proposez des stratégies de lutte contre les violences en milieu scolaire.

INTRODUCTION

L'école fait face de plus en plus à des actes de violences l'empêchant d'assurer pleinement ses missions. Au regard de leur ampleur, il est urgent d'entreprendre des actions au sein de nos écoles pour y remédier. Cette unité d'apprentissage est élaborée dans ce sens au profit du monde éducatif.

Elle met à la disposition de l'enseignant un ensemble d'informations et d'outils afin de le rendre apte à promouvoir la culture de la paix en milieu scolaire.

I. ELUCIDATION CONCEPTUELLE

1.1. La violence

Elle est un acte entrepris avec l'intention délibérée de faire mal physiquement, moralement et psychologiquement à une autre personne.

Elle désigne l'abus de force, c'est à dire agir sur quelqu'un ou le faire agir contre sa volonté, en employant la force ou l'intimidation. Dans une certaine mesure elle rejoint les châtements corporels.

1.2. Les châtements corporels

Le Comité sur les droits de l'enfant donne la définition du châtement « physique » ou « corporel » suivante : « ... toute punition qui implique de la force physique ou dont l'intention est de causer un certain degré de douleur ou de gêne, peu importe la perspective. La plupart comporte des coups (fessés, claques, gifles) à un enfant avec la main ou à l'aide d'un objet. Mais cela peut également impliquer, par exemple, donner des coups de pieds, secouer ou jeter des enfants, égratigner, pincer, mordre, tirer les cheveux ou frapper les oreilles avec la main, forcer les enfants à rester dans une position inconfortable, brûlures, ébouillanter ou ingestion forcée (par exemple, rincer la bouche des enfants avec du savon ou les forcer à avaler des épices fortes) ([Observation générale No. 8 para. 11, 2006](#)).

1.3. La violence liée au genre

Elle a été définie dans la déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes comme « *tous les actes de violence dirigés vers le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles, ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté que ce soit dans la vie publique que dans la vie privée* ». ¹³

L'article 2 de ladite déclaration précise que cette violence englobe les formes de violence suivantes : « *les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin au foyer, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales et autres pratiques préjudiciables à la femme, la violence non conjugale et la violence liée à l'exploitation* ». ¹⁴

La violence liée au genre est de manière générale, toute violence à l'encontre des hommes, des femmes, des garçons et des filles en situation de personnes défavorisées dans la société. Ce sont les violences à l'encontre des membres du corps social victimes de la différence de sexe, de leur statut, de leur particularisme.

¹³ CEDEF convention contre toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (à compléter)

¹⁴

1.4. La violence sexuelle

Est tout contact de nature sexuelle imposé par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal. La menace d'un tel acte constitue également une violence sexuelle. Ces violences sont choses courantes. Par exemple, les attouchements physiques passent souvent inaperçus mais sont en réalité des formes de violences.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)¹⁵ définit **la violence sexuelle** comme « *tout acte sexuel, toute tentative d'obtenir une faveur sexuelle, commentaire à caractère sexuel non recherchés, avances, ou actes visant à faire trafic de la sexualité d'une personne et commis par toute personne indépendamment de sa relation avec la victime, ou que cette violence se déroule, et notamment et pas exclusivement, dans le foyer ou sur le lieu de travail* ».

1.5. La violence psychologique/morale

Elle est une forme de violence accablante parce qu'elle est permanentement présente dans le subconscient. Elle est souvent refoulée du fait qu'elle est en relation avec les valeurs sociales que l'on se met souvent à défendre.

1.6. La violence physique

C'est toute agression ayant pour cible le corps de l'individu. Elle consiste à administrer des coups et blessures à autrui dans le but de lui faire mal.

1.7. La violence verbale

Elle se manifeste par l'usage de propos violents, malsains, vexants envers autrui.

II. TYPOLOGIE DES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

Au lieu d'être des cadres sûrs d'apprentissage, les écoles sont souvent des espaces d'intolérance, de discrimination, de violence dont les filles sont principalement victimes. Les violences revêtent des formes multiples. On peut cependant les regrouper en trois grandes catégories :

2.1. Les violences physiques

On distingue en milieu scolaire :

- les bastonnades « fameux droit de correction » reconnu à l'homme par la majorité des ethnies du Burkina par exemple, les coups et blessures ;
- le viol, le harcèlement sexuel, l'abus sexuel ;
- les mutilations génitales féminines (par exemple l'excision) ;
- les sévices sexuels infligés aux enfants.

2.2. Les violences morales et/ou psychologiques

Les violences psychologiques et/ou morales sont plus subtiles, plus raffinées et difficilement perceptibles. Ce sont des actes qui sans être de nature physique, ont un effet sur la victime. Comme on le dit souvent, une personne peut se sentir battue dans son cœur, ou dans sa tête. Les abus détruisent et laissent la plupart du temps, des séquelles plus sévères que les agressions physiques.

En milieu scolaire, on peut citer :

- les injures graves proférées par l'élève ou l'enseignant ;
- les différentes menaces dont l'élève peut faire l'objet de la part de l'enseignant, ses camarades ;

¹⁵ OMS à compléter

- la non reconnaissance du mérite de l'individu ;
- les relations coupables ;
- etc.

2.3. Les violences culturelles

Ces violences revêtent à la fois une forme physique, morale et/ou psychologique. Elles s'expliquent aussi bien par les traditions et les coutumes que par l'évolution de la société ou sa modernisation. Par exemple, la diversité culturelle du Burkina Faso liée à la diversité des ethnies qui la composent est à la hauteur des différentes formes de violences culturelles qu'on rencontre, car la majorité de ces sociétés traditionnelles pratiquent le régime patriarcal. Parmi les violences culturelles les plus couramment rencontrées sont l'excision, le viol, le lévirat, l'accusation de sorcellerie. Les deux premières sont les violences que l'on rencontre en milieu scolaire du fait du comportement des membres de la communauté et des enseignants.

Le *Rapport mondial sur la violence à l'encontre des enfants*¹ définit ainsi les principales formes de violence :

- **les châtiments corporels et psychologiques**

Qu'est-ce que c'est ?

Le Comité des droits de l'enfant définit les châtiments « corporels » ou « physiques » comme tous châtiments impliquant l'usage de la force physique et visant à infliger un certain degré de douleur ou de désagrément, aussi léger soit-il. En milieu scolaire, ces châtiments donnent lieu à l'administration d'un coup (« tape », « gifle », « fessée ») à un enfant, avec la main ou à l'aide d'un instrument. Ce type de châtiment peut aussi consister à, par exemple, donner un coup de pied, secouer ou projeter un enfant, le griffer, le pincer, le mordre, lui tirer les cheveux, lui « tirer les oreilles » ou bien encore à forcer un enfant à demeurer dans une position inconfortable, à lui infliger une brûlure, à l'ébouillanter ou à le forcer à ingérer quelque chose, par exemple, laver la bouche d'un enfant avec du savon. Il existe également de nombreuses formes de châtiment non physiques qui sont cruelles et dégradantes. À leur nombre figurent les châtiments tendant à rabaisser, humilier, effrayer, menacer ou ridiculiser l'enfant.

Quelles conséquences ?

Les châtiments corporels ou physiques entraînent de graves conséquences pour la santé mentale et physique de l'élève. On a établi que ces châtiments pouvaient entraver l'acquisition des compétences sociales et conduire à la dépression et l'anxiété, à un comportement agressif et à une absence d'empathie ou de comportements altruistes envers autrui. Par conséquent, dans la mesure où il entraîne des difficultés beaucoup plus difficiles à surmonter, le châtiment corporel est non seulement préjudiciable à l'étudiant ou à l'enfant à qui il est administré mais aussi aux enseignants, aux personnes ayant en charge les enfants et au reste des étudiants et des enfants. Par ailleurs, le châtiment corporel engendre la rancune et l'hostilité et rend difficiles les relations à l'intérieur de la classe, entre les enseignants et les élèves et entre les élèves eux-mêmes. Le travail de l'enseignant devient plus difficile, moins gratifiant et immensément frustrant. Ce type de châtiment montre aux élèves que l'usage de la force - verbale, physique ou affective - est acceptable, en particulier lorsqu'il vise des personnes plus jeunes et plus faibles. De pareilles leçons multiplient l'incidence des brimades et conduisent à une culture de la violence à l'école.

- **les brimades**

Qu'est-ce que c'est ?

Un élève subit des brimades lorsqu'il est exposé de façon répétée sur une période de temps donnée à un comportement agressif qui inflige intentionnellement des douleurs ou des désagréments par le contact physique, les agressions verbales, la bagarre ou la manipulation psychologique. Les brimades impliquent un déséquilibre des relations de pouvoir. Elles comprennent les moqueries, les railleries, l'utilisation de surnoms blessants, la violence physique ou l'exclusion sociale.

Quelles conséquences ?

Que ce soit pour l'agresseur ou pour l'élève victime de brimades, le cycle de violence et d'intimidation est la cause de difficultés relationnelles et de mauvais résultats scolaires. Les élèves victimes de brimades sont plus souvent que leurs pairs sujets à la dépression, à la solitude ou à l'anxiété et ils ont une mauvaise image d'eux-mêmes. L'agressivité des auteurs de brimades est souvent motivée par les frustrations, l'humiliation, la colère ou encore le ridicule social.

- **la violence sexuelle et sexiste**

Qu'est-ce que c'est ?

La violence sexiste prend des formes psychologiques, physiques et/ou sexuelles. Il s'agit par cette forme de violence d'imposer ou de maintenir des relations de pouvoir déséquilibrées entre les sexes. La violence sexiste renforce les inégalités entre les sexes, les stéréotypes et les rôles imposés par la société. Bien que les filles soient souvent plus exposées à la violence sexuelle et sexiste, les garçons ne sont pas non plus à l'abri. La violence peut être sexuelle, comme en cas de viol, de harcèlement sexuel ou d'exploitation par d'autres élèves, par les enseignants ou par le personnel de l'école.

Quelles conséquences ?

Les agressions sexuelles et autres formes de violence sexiste à l'école sont l'une des principales causes de la faible scolarisation et des taux d'abandon scolaire chez les filles. La violence sexiste détourne les filles de l'école et peut en plus inciter les parents à interdire à leurs filles de fréquenter l'école de peur qu'elles ne soient elles-mêmes prises pour cibles. La violence sexuelle à l'encontre des garçons à l'école peut provoquer un profond sentiment de honte. Il s'agit souvent d'un sujet tabou.

La violence sexuelle et sexiste expose les élèves à de multiples risques, maladies sexuellement transmissibles, grossesses non désirées, mauvaise image de soi et baisse des résultats scolaires. Elle a également des répercussions sur la famille et sur la collectivité.

- **la violence extérieure : l'impact des gangs, les situations de conflit, les armes et les bagarres**

Qu'est-ce que c'est ?

Les violences perpétrées en dehors du milieu scolaire, violence de gangs, conflits politiques, brutalités policières et violences familiales, sont souvent reproduites dans le milieu scolaire. Parfois, les étudiants portent des armes parce qu'ils se sentent menacés ou parce que les armes à feu et autres types d'armes sont considérées comme faisant pleinement partie de la vie quotidienne de la communauté. Les bagarres supposent généralement un conflit dans lequel il n'est pas facile de distinguer l'agresseur de la victime.

Quelles conséquences ?

Lorsque les étudiants sont impliqués dans des gangs ou qu'ils vivent dans des communautés où les gangs et les drogues font partie intégrante de la culture, cela peut se traduire, dans l'enceinte de l'école, par des bagarres, par la présence d'armes et par des violences liées aux drogues. Les situations de conflit sont parfois préjudiciables aux capacités d'apprentissage des étudiants et les empêchent d'aller à l'école.

Les auteurs de ces diverses formes de violences peuvent être le corps enseignant et administratif, les élèves, ou bien des éléments extérieurs qui s'immiscent dans les écoles ou leurs alentours.

III. CAUSES ET CONSEQUENCES DES VIOLENCES EN MILIEU SCOLAIRE

La violence tenant au genre en milieu scolaire est donc une expression qui renferme une série de comportements causant des torts physiques, sexuels et ou psychologiques, qui met en jeu la dimension rapports sociaux entre les hommes et les femmes et qui touche plus particulièrement les filles. Cette violence est souvent banalisée par les préjugés populaires ; elle est peu signalée par les victimes de peur de ne pas être écoutées ou crues. Elle est très peu condamnée officiellement par manque de volonté politique. Les principales causes de ces violences en milieu scolaire sont :

- les pesanteurs socioculturelles (poids des coutumes, les tabous, les interdits, les pratiques sociales) ;
- l'ignorance ;
- le reflet des inégalités sociales sur l'école ;
- la non-application/maitrise de la pédagogie sensible au genre ;
- la persistance des stéréotypes sexistes à l'école ;
- la pauvreté ;
- le manque d'instruction et l'analphabétisme,
- la dépravation des mœurs.

Les conséquences des violences en milieu scolaire sont multiples. Elles impactent sur l'apprenant lui-même, sur les enseignements/apprentissages et sur la communauté. Ces conséquences peuvent être à court ou long terme.

• Sur l'apprenant

Les conséquences sur l'enfant peuvent se résumer aux coups et blessures reçus soit de la part de son enseignant, soit de ses pairs. Il peut avoir peur de participer activement aux séances d'apprentissage de l'élève, tendance à fuir l'école, à être violent, à se replier sur soi-même. Le petit garçon ou la petite fille grandit avec des prédispositions à l'agressivité, à la victimisation. Le stress que vit l'apprenant affecte la qualité du travail scolaire. L'échec scolaire et les abandons scolaires de certains enfants est également dû au fait qu'ils vivent dans un climat malsain entre un père agressif et une mère traumatisée. Laissés à eux-mêmes, les enfants vont essayer de se frayer un chemin dans la vie et peuvent tomber dans la débauche ou le banditisme. La violence que subit l'élève, a des répercussions sur sa vie privée et publique.

• Sur les enseignements/apprentissages

Les conséquences sur les enseignements/apprentissages peuvent se résumer comme suit :

- le faible rendement des élèves ;
- l'application de la pédagogie magistrale, dogmatique ;
- etc.
- **Sur la communauté**

Les abus ternissent également l'image de l'école au sein des communautés et affaiblissent la fabrique sociale qu'est l'école. On peut citer aussi entre autres, l'augmentation de la délinquance juvénile, la faiblesse du rendement interne et externe de l'école, la mauvaise image de l'école dans la société.

N° d'ordre	Types de violence	Causes	Conséquences
01			
02			

IV. ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES A L'ECOLE

Face à l'ampleur du phénomène de violence de toutes les formes, plusieurs stratégies se développent pour améliorer la situation. Au Burkina Faso par exemple, en plus des ministères chargés de l'Education, de l'Action Sociale et de la Famille, il existe plusieurs associations et ONG qui luttent contre les violences faites aux femmes. On peut citer : Le Comité National de lutte contre la Pratique de l'Excision (CNLPE), le Réseau de Communication, d'Information et de Formation dans les ONG au Burkina Faso (RECIF/ONG), l'Association de Lutte Contre les Violences (ALCV), le Bureau d'Intervention SOS femmes (BISOS), l'Association des Femmes Juristes (AFJ-B), l'Association des Veuves et Orphelins du Burkina (AVOB), la Promo Femmes Développement Sport et l'Association Pugsada.

4.1. Quelques stratégies de lutte contre les violences déjà mises en œuvre

- L'intégration des activités d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur la violence au profit des acteurs de toute la communauté éducative locale.
- La mise en place d'un observatoire sur la violence dans les écoles.
- L'adoption de règlement intérieur intégrant la violence à l'école.
- La mise en place et le fonctionnement des clubs antiviolence dans les écoles.
- L'animation de théâtres/débats en lien avec la lutte contre les violences à l'école.
- Les actions de plaidoyer et de mobilisation sociale pour la promotion de la non-violence à l'école.
- La projection de films, de sketches sur la violence en milieu scolaire.
- L'organisation de théâtre forum en milieu scolaire.
- La formation des acteurs, particulièrement les agents d'animation de la vie scolaire.

4.2. Les techniques et les méthodes de la discipline constructive

Veillez à ce que les règles de classe soient positives, instructives et concises : le règlement de la classe ne devrait pas comprendre plus de cinq ou six règles. Faites en sorte que la liste soit simple, adaptée et précise. Les règles doivent être formulées de manière positive plutôt que négative afin d'indiquer clairement aux élèves la conduite à

suivre plutôt que d'énumérer des interdits. Assurez-vous que ces règles ne soient pas contradictoires avec le règlement de l'école.

Utilisez le renforcement positif : renforcez le comportement constructif par un regard, un signe de tête ou un sourire. Vous pourrez également récompenser les élèves en leur donnant des points supplémentaires ou en leur accordant cinq minutes de temps de jeu en plus en fin de journée. Des félicitations devant toute la classe sont particulièrement valorisantes pour les élèves. Vous pouvez également nommer « le groupe qui s'est le mieux conduit » chaque semaine et afficher le nom du groupe dans un endroit bien en vue de la classe. Les récompenses données devraient toujours être immédiates, petites mais gratifiantes. Utilisez des mesures disciplinaires qui soient instructives plutôt qu'axées sur la punition. Veillez, lorsqu'un élève est sanctionné, à ce que ce soit la mauvaise conduite et ses conséquences qui soient visées par les mesures de discipline et non l'élève lui-même.

En fonction de la nature de la mauvaise conduite, les mesures disciplinaires consistent, par exemple, à :

- prévoir du temps après la classe ou pendant les récréations pour discuter de la mauvaise ;
- conduite-quelles en ont été les raisons, ce qui devrait être fait pour la rectifier ;
- exiger de l'élève qu'il présente des excuses ;
- changer les élèves de place ;
- envoyer un mot aux parents ou leur rendre visite ;
- après analyse de la gravité de la situation, décider d'emmener l'élève dans le bureau du directeur.

Vous pouvez aussi proposer aux élèves de créer un club contre la violence. Vous pouvez les aider à organiser des activités afin de promouvoir une campagne en faveur de la paix et d'assurer la sécurité de l'établissement pour tous.

Utilisez des sanctions appropriées : en cas d'agressions verbales et physiques, appliquez les sanctions de manière systématique. Pour être efficaces, les sanctions :

- sont mineures, de façon à pouvoir être appliquées systématiquement ;
- augmentent en sévérité en cas d'agression répétée ;
- sont prévisibles et immédiates ;
- sont basées sur les mêmes attentes pour tous les élèves.

Les sanctions impliquent généralement une réduction du temps non planifié, comme les récréations, les déjeuners avec les camarades de classe ou les activités extracurriculaires.

Prenez conscience des préjugés sexistes : ils sont la porte ouverte aux discriminations entre les sexes. Il arrive parfois que les enseignants ne portent pas le même regard sur les garçons et les filles. Certains enseignants considèrent ainsi que les garçons sont naturellement meilleurs en mathématiques ou « naturellement intelligents », et que les filles sont « des élèves appliquées et discrètes ». Evitez de perpétuer les stéréotypes et d'avoir des attentes différentes envers les filles/femmes et les garçons/hommes. Sensibilisez la classe aux préjugés sexistes et encouragez vos collègues à en faire autant. Lorsque l'enseignant a moins d'interactions avec les filles et/ou que ces interactions sont de moins bonne qualité, l'estime de soi et l'indépendance des filles peuvent en pâtir, ce qui augmente chez les filles le risque d'être la cible de violences. Pour inciter les filles à participer, l'une des solutions

consiste à diviser la classe en groupes de discussion en s'arrangeant pour que les filles soient majoritaires au sein d'un ou de plusieurs groupes.

Dites non aux brimades : invitez les étudiants à ne pas s'insulter ou se moquer les uns des autres, en particulier en ce qui concerne les différences sexuelles. Nous sommes tous différents, mais nous sommes tous égaux !

Faites la prévention des violences sexuelles et sexistes : attirez l'attention sur la nécessité de mettre à la disposition des filles et des femmes des toilettes séparées et sûres. L'absence de latrines sûres et propres et d'autres espaces privés est l'un des facteurs, simples mais éloquentes, qui expliquent que les filles ne soient pas scolarisées.

4.3. Fiche pédagogique : La violence à l'école

Public cible : apprenants de l'enseignement primaire et du post primaire

Durée : 1 heure

Objectif: l'animation permettra aux élèves d'échanger sur la violence.

A l'issue de la séance, l'élève doit être capable de :

- dégager les effets de la violence en milieu scolaire ;
- décrire les causes possibles de la violence en milieu scolaire;
- illustrer par des exemples pratiques d'attitudes violentes à l'école.

Méthodes et techniques : Brainstorming, exposé, discussion en groupes, plénière.

Matériel : tableau, ardoises géantes, craies, éponges, etc.

Déroulement :

Activité 1: « la violence » (30 mn)

Consigne1 :

L'enseignant demande à chaque élève de définir selon leur entendement l'expression violence.

Consigne2 :

Illustrer des cas de violence à l'école, en famille et dans la communauté.

Consigne3 :

Relates une situation dans laquelle tu as été victime de violence et précise les causes.

Activité 2 « Conséquences de la violence »

Elle a pour objectif de permettre à l'élève de savoir ce que représente la violence en insistant sur ses conséquences.

Consigne 1 :

- Quelles sont les raisons de la violence à l'école ?
- Que fait-on quand on fait usage de la violence ?
- Penses-tu que la violence peut conduire un élève à mieux apprendre ses leçons? Pourquoi ?
- Recense quelques effets visibles de la violence sur quelques-uns de tes camarades.

Consigne 2 :

Faire une mini-enquête à l'école et au village pour décrire quelques violences, leurs causes et conséquences

CONCLUSION

De ce qui précède, il ressort que les violences sont une réalité en milieu scolaire. Il est donc impérieux de mettre en œuvre des actions spécifiques pratiques de lutte contre les violences basées sur le genre en milieu scolaire. Les stratégies innovantes pratiques et concrètes sous forme de théâtres, d'études de cas, de sensibilisation, de mise en place d'un observatoire sont à encourager car elles constituent des réponses au phénomène qui menace la cohésion au sein des écoles compromettant ainsi l'atteinte des objectifs éducatifs.

POST-TEST

1. Qu'est-ce que la violence ?
2. Quels sont les types de violence rencontrés ?
3. Dégagez les causes et conséquences des violences en milieu scolaire.
4. Proposez des stratégies de lutte contre les violences en milieu scolaire.

REPONSES ATTENDUES

1. **La violence** est un acte entrepris avec l'intention délibérée de faire mal physiquement, moralement et psychologiquement à une autre personne. Elle désigne l'abus de force, c'est à dire agir sur quelqu'un ou le faire agir contre sa volonté, en employant la force ou l'intimidation.
2. **Les types de violences** : les violences physiques, psychologiques, sexuelles, verbales.
3. Les principales causes de ces violences en milieu scolaire sont :
 - les pesanteurs socioculturelles (poids des coutumes, les tabous, les interdits, les pratiques sociales) ;
 - l'ignorance ;
 - le reflet des inégalités sociales sur l'école ;
 - la non-application/maitrise de la pédagogie sensible au genre ;
 - la persistance des stéréotypes sexistes à l'école ;
 - la pauvreté ;
 - le manque d'instruction et l'analphabétisme ;
 - la dépravation des mœurs.

Les conséquences de la violence en milieu scolaire

❖ Sur l'enseignant

Les conséquences sur l'enseignant peuvent se résumer comme suit :

- le faible rendement de ses élèves ;
- le repli sur soi de l'élève ;
- la peur de participer activement aux séances d'apprentissage de l'élève ;
- l'application de la pédagogie magistrale.

❖ **Sur la communauté**

L'augmentation de la délinquance juvénile ;

La faiblesse du rendement interne et externe de l'école ;

La mauvaise image de l'école dans la société.

4. L'intégration des activités d'information, d'éducation et de communication (IEC) sur la violence au profit des acteurs de toute la communauté éducative locale.

- La mise en œuvre d'un observatoire sur la violence dans les écoles.
- L'adoption de règlement intérieur intégrant la violence à l'école.
- La mise en place et le fonctionnement des clubs antiviolence dans les écoles.
- L'animation de théâtres/débats... en lien avec la lutte contre les violences à l'école.
- Les actions de plaidoyer et de mobilisation sociale pour la promotion de la non-violence à l'école.
- L'acceptation de la différence entre filles et garçons ; d'où leur complémentarité.
- Le refus des modèles de reproduction de la violence.
- La dénonciation de la violence.
- Le respect du corps et de la personnalité féminine.
- Le refus de féminiser les tâches.
- Le partage des tâches.